

Personnel

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1986)**

PDF erstellt am: **11.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En 1986, l'effectif moyen du personnel travaillant au siège de l'institution comprenait 580 collaborateurs, la plupart occupant un poste en relation directe avec les actions du CICR sur le terrain dans les domaines aussi divers que le soutien opérationnel, logistique, juridique, administratif ou financier, (délégués généraux, médecins, spécialistes secours, etc.).

Sur ce même terrain, une moyenne de 500 collaborateurs expatriés ont contribué en permanence au maintien et au développement des activités de protection et d'assistance dans le monde entier. De plus, une moyenne de 62 collaborateurs spécialisés, mis à disposition du CICR par différentes Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ont participé à certaines actions spécifiques, notamment dans les domaines médical, paramédical et technique.

Le CICR a également pu compter sur la collaboration de 2 400 employés locaux pour garantir le bon fonctionnement de ses nombreuses délégations.

Recrutement, formation

Durant la même année, le CICR a recruté 128 nouveaux collaborateurs destinés au terrain qui ont participé à l'un des 5 cours d'intégration et de formation organisés à leur intention. Pour le siège, 63 collaborateurs nouvellement recrutés ont participé à l'une des 4 journées d'accueil qui leur sont réservées chaque année.

Hormis la poursuite de l'effort de formation pour tous les collaborateurs dans les domaines spécifiques de l'assistance, l'Agence de recherches, la détention, la diffusion, le secréta-

riat, l'administration, ainsi que la gestion d'une délégation, l'accent a été mis sur l'initiation à l'informatique, les relations humaines, de même que la conduite des collaborateurs.

C'est ainsi qu'environ 800 collaborateurs, siège et terrain, ont bénéficié d'une formation complémentaire pour les besoins de leurs activités et le développement de leur potentiel.

Gestion des ressources humaines

Le CICR a poursuivi en 1986 le projet de révision de son système de classification et de rémunération. Un effort particulier a été fourni par l'ensemble de l'institution pour l'établissement d'une description de poste pour et par chaque collaborateur, puis pour l'évaluation de tous les postes par des comités composés de représentants de la hiérarchie, selon une méthode d'évaluation appliquée dans nombre d'organismes et entreprises internationaux gérant du personnel à l'étranger. Une nouvelle classification a ensuite été élaborée pour l'ensemble des fonctions, sur la base du poids des responsabilités de chaque poste.

Parallèlement, des comparaisons salariales avec des marchés de référence genevois et suisses ont été réalisées, en collaboration avec des organismes professionnels spécialisés.

Une nouvelle politique de rémunération, uniforme pour l'ensemble des collaborateurs du terrain et du siège, a été définie de manière à garantir l'équité interne, de même qu'un niveau de compétitivité acceptable sur le marché de l'emploi, tout en maintenant le caractère humanitaire du CICR dans la motivation des collaborateurs.